

reste. Depuis l'adjudication des contrats susmentionnés, le projet comporte deux autres immeubles, confiés au même entrepreneur, et qui sont:

Une cantine "sèche" et une salle de lecture... .. \$8,496
 Une prison et quatre cellules... .. 4,200

2. Oui.

3. Il est impossible de déterminer le coût de l'installation du système de chauffage et de la plomberie en se fondant sur la soumission de l'entrepreneur général, étant donné que ce coût est compris dans le total relatif à chaque immeuble.

4. Non; on a demandé des soumissions pour l'ensemble de l'entreprise, y compris le système de chauffage et la plomberie.

5. Voici la liste des soumissions:

	Sans l'aménagement de la cuisine	Y compris l'aménagement de la cuisine
Shoquist Construction Co.	\$191,088	\$193,829
Bird Construction Co...	192,230	Aucun montant
Poole Construction Co.	195,500	Aucun montant
Smith Bros. & Wilson Ltd.	196,967	Aucun montant
Waterman-Waterbury Mfg. Co...	200,130	204,061

6. On a demandé des soumissions aux sociétés suivantes:

Shoquist Construction Co., Saskatoon (Sask.); C. M. Miners Construction Co., Saskatoon (Sask.); P. W. Graham & Sons, Moose Jaw (Sask.); Carter-Halls-Aldinger Ltd., Regina (Sask.); Bird Construction Co., Regina (Sask.); Smith Bros & Wilson Ltd, Regina (Sask.); Poole Construction Co., Regina (Sask.); Waterman-Waterbury Mfg. Co., Regina (Sask.).

7. On n'a pas recouru aux annonces dans les journaux. On a demandé des soumissions à toutes les sociétés des environs qu'on savait être en mesure d'entreprendre des travaux de ce genre. On a adressé huit demandes de soumissions et on a reçu cinq soumissions.

WARTIME HOUSING—ACHAT DE MATÉRIAUX

M. CARDIFF:

1. Exige-t-on de ceux qui ont des entreprises de la Wartime Housing Limited de ne faire leurs achats de matériaux que de certaines compagnies?

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces compagnies?

3. Pourquoi ces compagnies sont-elles les seules chez qui l'entrepreneur puisse acheter ses matériaux?

[L'hon. M. Howe.]

4. Est-ce là une atteinte à la liberté du commerce et une infraction à la loi d'enquêtes sur les coalitions?

M. CARDIFF: Monsieur l'Orateur, je désire retirer cette question afin de la rédiger autrement.

M. L'ORATEUR: Rayée.

TARIFS DE SALAIRES DANS LES ENTREPRISES DE GUERRE

M. LECLERC:

Quelle est l'échelle des salaires payés dans les industries de guerre du Gouvernement: a) à la Canada Car, de Montréal et de Hamilton, b) à la Small Arms Ltd., de Toronto, c) aux employés des chantiers maritimes de Sorel, de Lauzon et de Vancouver; et, d) dans les industries de munitions de Valleyfield (P.Q.), Bouchard et Cherrier?

L'hon. M. MITCHELL: Bien que le Gouvernement soit au courant des barèmes de salaires appliqués aux ouvriers des usines qui exécutent des entreprises de guerre, le ministère ne possède pas les listes complètes des salaires payés dans tous les centres industriels en question. Les barèmes ci-dessus mentionnés sont souvent établis au moyen d'accords entre patrons et salariés. Quand il n'y a pas d'accord en vigueur, chaque adjudication de l'Etat comporte la condition de travail suivante concernant les salaires:

"Tous les ouvriers, journaliers ou autres personnes prenant part aux travaux exécutés par l'entrepreneur reçoivent les salaires courants généralement convenus de temps à autre pendant la durée de l'entreprise pour les ouvriers compétents dans la région où le travail est exécuté, d'après la nature ou la catégorie du travail auquel ils sont respectivement affectés, et, s'il n'y a pas de salaires courants dans ladite région, un salaire équitable et raisonnable."

La communication des échelles de salaires en vigueur dans les différentes usines mentionnées entraînerait une somme de travail énorme, car le nombre des genres d'ouvrage dans chaque établissement varie de 50 à 200. Il faudrait engager à cette fin un personnel supplémentaire pendant longtemps, ou soustraire des fonctionnaires aux travaux de guerre. On ne juge donc pas d'intérêt public de répondre par le menu à cette question.

INDUSTRIE DE L'EXTRACTION HOULLÈRE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—CENTRES DE TRIAGE DE TRAINS À MULGRAVE.

M. McGARRY:

Le ministre des Munitions et approvisionnements a-t-il songé à l'utilité qu'il y aurait d'agrandir les centres de triage des trains au port de Mulgrave comme solution au problème du transport du charbon en provenance des mines de l'île du Cap-Breton?